

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE  
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements, seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance du 7 juillet 2020 :

Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
2020-0011	143, avenue Nantel désigné comme étant le lot 5 574 883 du cadastre du Québec	Zone Ha 270	Aménagement d'une aire de stationnement projetée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont l'accès se situe à une distance de 4,97 mètres de l'accès sur le même emplacement au lieu d'une distance minimale de 8 mètres;</li> <li>• Dont l'accès se situe à une distance de 6,40 mètres de l'accès d'un terrain adjacent au lieu d'une distance minimale de 8 mètres;</li> <li>• Dont la largeur de la propriété est de 20,04 mètres au lieu d'une largeur de 21 mètres et plus pour voir à l'aménagement de deux accès.</li> </ul>
2020-0020	28, chemin de la Pointe-Greenshields désigné comme étant le lot 5 910 140 du cadastre du Québec	Zone Vc 402	Autoriser l'aménagement d'un quai : <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une superficie de 57 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 20 mètres carrés;</li> <li>• D'une longueur de 14,9 mètres au lieu d'une longueur maximale de 8 mètres;</li> <li>• En forme de « L », dont l'extrémité du quai est composée de deux (2) plateformes totalisant une largeur de 10,20 mètres au lieu d'une largeur maximale de 2,45 mètres.</li> </ul>
2020-0028	590, rue Labonté désigné comme étant le lot 6 152 884 du cadastre du Québec	Zone Ca 733	Régulariser l'implantation de bâtiments accessoires existants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implantation d'un entrepôt à une distance de 5,71 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 8 mètres;</li> <li>• L'implantation d'un entrepôt à une distance de 2,77 mètres du bâtiment principal au lieu d'une distance minimale de 3 mètres.</li> </ul>
2020-0042	11, Impasse des Faons désigné comme étant le lot 51-55 du rang 5 du canton de Beresford du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne	Zone VA 805	Permettre la construction de 3 bâtiments accessoires de type garage et abri d'auto permanent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction de 3 bâtiments accessoires de type garage et abri d'auto permanent, alors que le nombre maximal de garages ou abris d'auto permanents est fixé à 2 par bâtiment principal si au moins un des deux est attenant ou compris dans le bâtiment principal.</li> </ul>
2020-0013	10, Impasse d'Auvergne désigné comme étant le lot 5 747 730 du cadastre du Québec.	Zone Ha 272	Régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implantation d'une remise existante à 8,07 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.</li> </ul>
2020-0045	91, chemin du Lac-Brunet désigné comme étant les lots 8-28 et 9-2 du rang 4 du canton de Doncaster du cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne	Zone Vc 808	Régulariser l'implantation de l'habitation unifamiliale existante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 4,24 mètres de la ligne de propriété avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.</li> </ul>

Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
2020-0071	670, rue Principale désigné comme étant le lot 5 580 159 du cadastre du Québec.	Zone CA 707	Réaménagement d'une aire de stationnement existante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourvue d'une allée de circulation à double sens, adjacente à des cases de stationnement à angle de 90° d'une largeur de 5,63 mètres au lieu d'une largeur minimale de 6,5 mètres;</li> <li>• Située à une distance de 0,64 mètre de la ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre.</li> </ul>

2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.
3. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, au plus tard le 2 juillet 2020, à 17 heures, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
a/s Service du développement économique et de l'urbanisme  
50, rue Saint-Joseph  
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

- Par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@vsadm.ca](mailto:urbanisme@vsadm.ca)

4. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 juin 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière